

Réponses aux questions diverses posées au cours de la séance du Conseil municipal d'Esbly du 12 décembre 2022

1. Passerelle du Canal (question de M. Dupieux):

Suite à la cyberattaque subie par le Département de Seine-et-Marne de nombreux dossiers ont pris du retard tout comme celui de la passerelle piétonne au niveau du canal et de la RD5.

Les travaux initialement prévus de janvier à août 2023 sont décalés de juin à fin 2023, début 2024. Une réunion pour définir le calendrier prévisionnel et les différents paysages du chantier doit se dérouler dans les prochaines semaines.

2. État des lieux des médecins (question de M. Dupieux) :

La situation ne s'est pas améliorée, malgré les différents contacts pris auprès des différents organismes et une annonce publiée dans un magazine spécialisé.

La Ville d'Esbly a réquisitionné les deux salles du rez-de-chaussée du Pavillon des musiques pour les aménager et les mettre à disposition à titre gratuit pour l'installation d'un ou deux médecins généralistes.

La municipalité ne perd pas espoir même si la situation est compliquée, ce problème de désertification médicale touchant de très nombreuses communes françaises.

3. Police municipale/Recrutement/Poste PM (question de Mme Boucher) :

Les effectifs de la ville se composent de 3 agents de PM, et 2 ASVP, un second ASVP ayant intégré nos services le 2 janvier 2023.

Un 4^{ème} poste de Policier Municipal est toujours en cours de recrutement.

Leurs bureaux dans les locaux de la Mairie ne sont plus du tout adaptés et le prochain déploiement de la vidéoprotection nécessitant un Centre de Supervision Urbain (CSU) impose également de permettre à notre Police Municipale de disposer d'un local adapté à ses missions et leur évolution.

La salle Camille David, bâtiment communal, remplit ces objectifs et nécessités, par sa localisation centrale, sa taille et son adaptabilité pour un coût modéré et compatible avec nos contraintes budgétaires.

Des plans d'aménagement sont actuellement en cours de finalisation et les travaux s'effectueront en deux temps : d'abord permettre aux agents d'investir les lieux pour y effectuer leurs missions et tâches administratives dans de bonnes conditions, puis aménagements nécessaires pour en faire un lieu d'accueil du public.

4. Quelle est la vision de la culture de Monsieur le Maire et quelles sont les retombées sur la commune d'Esbly avec sa position de Vice-Président en charge de la Culture au sein de l'agglomération ? (question de Mme Boucher)

Définir ma vision de la Culture est, si l'on peut dire, impossible à faire en quelques lignes.

Ce sujet est tellement vaste, je pourrais vous parler de culture artistique, culinaire, des modes de vie. etc...

Je m'attarderai plutôt aux moyens et outils que nous avons actuellement au sein de l'agglomération dans le cadre de mes fonctions de Vice-président en charge de la Culture.

J'ai principalement en charge les relations avec les médiathèques et l'association FILE 7, deux importants budgets pour VEA.

Le gros travail effectué était/est l'intégration des 3 nouvelles communes au sein de ces structures.

Mes fonctions occupées en tant que Vice-président nécessitent une action dans l'intérêt général de tous les Valeuropéens et non seulement des Esblygeois.

C'est pourquoi, nous avons permis de mettre en place le « hors les murs » et permettre aux communes éloignées de ces structures d'en profiter, notamment avec des mises à disposition de moyens et des actions itinérantes.

Les Esblygeois ont par conséquent pu profiter d'un concert par File 7 en juillet 2021.

2 classes ont pu travailler avec des artistes associés de File 7 durant 2 années malgré les contraintes sanitaires. Un concert a même pu se concrétiser dans l'enceinte de l'association.

L'école de Musique a également pu faire son concert de fin d'année 2022 dans les locaux de Magnyle-Hongre dans les conditions des professionnels.

L'enregistrement de la musique du clip titré pour le « NAH » s'est effectué au sein de ces installations ; les mercredis Lecture ont commencé dans la salle « art et culture » 1 fois par mois.

Les bibliothécaires se déplacent aussi sur les écoles Esblygeoises car il est très compliqué financièrement de se rendre sur place.

Un travail a été initié avec l'ensemble des associations de musique du territoire ainsi qu'avec Monsieur Pierre Chaput, Directeur de File 7, par la Chargée de mission Culture, Madame Lonzième.

Ces différents travaux et actions qui n'existaient pas antérieurement sur notre collectivité commencent à prendre forme et ce n'est que le début pour la culture Valeuropéenne et Esblygeoise. L'accès à ces structures culturelles est d'une importance primordiale dans mes fonctions de Vice-Président.

Sur la commune, poursuite du travail et du soutien avec les associations (musique, danse, arts plastiques..., continuité des expositions de l'Atelier Indigo et des Talents Cachés).

L'espace jeunesse va également pouvoir bénéficier des locaux de file 7 pour initier les futurs projets qui restent à définir.

5. Chemin du Halage, où en est-on ? (question de Mme Piat)

Le traitement du dossier juridique est en cours avec la consultation d'un avocat. La question étant de se faire confirmer qu'il s'agit du domaine public communal.

6. <u>Parc Relais Parking EFFIA, Bornes de recharge, signalisation absente, est-ce une volonté municipale ? (question de Mme Piat)</u>

L'aménagement et la gestion de ce parking sont de la seule compétence de SNCF Mobilités et EFFIA. Pour ce qui est de la Ville d'Esbly, Monsieur le Maire, élus et agents de la collectivité rencontreront prochainement EFFIA pour faire un point de situation après six mois d'exploitation.

Puis, nous travaillerons avec les services de VEA sur le projet de réaménagement du secteur gare d'Esbly; ce projet étant relancé avec IDFM. Les difficultés de communication nuisent à l'avancée du projet de réfection de l'aménagement de la voirie sur le secteur Gallieni.

7. Où en est le dossier PLU ? (question de M. Gambotti)

Le dossier du PLU est toujours entre les mains du bureau d'études, nous attendons leurs retours afin de le présenter aux élus du Conseil municipal, pour en débattre et y apporter toutes modifications et tous ajustements nécessaires.

Une réunion publique s'en suivra afin d'assurer la communication et une concertation avec la population.

8. Aménagement de la Peupleraie, point de situation ? (question de Mme Roche)

En attente de l'arrêté préfectoral et du retour de l'enquêtrice, suite à l'enquête publique réalisée ces dernières semaines. Depuis, un avis favorable a été émis sans réserve.

Néanmoins, Messieurs Ghislain Delvaux et Thierry Cerri ont demandé qu'une réunion publique soit organisée courant 2023 avec les riverains et Val d'Europe Agglomération sur le sujet.

Les interrogations des riverains sont légitimes. Cette réunion pourrait se tenir avant mi-février voire fin janvier pour les riverains.

9. Réparation de la porte de réserve de l'Espace Jean-Jacques Litzler des associations, point de situation ? (question de Mme Roche)

Le remboursement ne nous est toujours pas parvenu. Bien que le nécessaire ait été fait pour l'accepter (décision du Maire et quittance définitive dûment signée par Monsieur le Maire), nous sommes dans l'attente de l'indemnisation du matériel endommagé au titre de ce sinistre. Dans cette attente, la commande n'a pas encore été validée.

10. Marché du samedi, contrat du prestataire, quel coût ? (question de M. Régnier)

Comme déjà indiqué, la fin du marché du samedi a été convenue avec le délégataire Géraud en septembre au vu du manque de clientèle pour le pérenniser et du renoncement de plusieurs commerçants à continuer. Il a alors été convenu avec le délégataire qu'il renonçait à la facturation de la première année de prestations conventionnelles pourtant contractuellement dues et n'ont été facturés que les mois d'exploitation et régie d'avril à juillet.

(Montant global = 8 940 € TTC, soit 7 450 HT dont 1 500 € de forfait de lancement incluant la recherche des commerçants tel que prévu conventionnellement).

11. <u>Immeuble Boivin, une rumeur d'un droit de préemption de la Mairie ? (question de M. Régnier)</u>

Pour avoir la possibilité d'exercer un droit de préemption, il faut avoir une Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA). À l'heure actuelle, aucune DIA n'est arrivée en Mairie pour l'immeuble « Boivin » qui en l'occurrence appartient à la SCI MANN.